



ATTRACTIVITÉ

L'accompagnement de la CCIMP renouvelé

Le 5 juin, le Conseil municipal a adopté le renouvellement de la convention de partenariat qui lie la Ville à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) depuis 2015. Aubagne bénéficiera une nouvelle fois de l'appui de la CCIMP pour poursuivre son projet de dynamisation commerciale et urbaine.

Publié le 14 juin 2018

Le renouvellement, pour un an, de la convention de partenariat engagée en 2015 entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence va permettre à Aubagne de poursuivre son projet de développement commercial, touristique et de réhabilitation de son centre-ville. À travers celle-ci, la Ville entend se doter d'un cœur de ville attractif, en boostant ses activités économiques et en attirant toujours plus les investisseurs. « *L'accompagnement de la CCIMP est un plus pour la ville qui peut s'appuyer sur sa connaissance du monde de l'entreprise et des commerçants au travers d'un travail de terrain* », commente Patricia Pellen, adjointe au maire en charge du Commerce et de l'Artisanat.

[La rue Restègues un dimanche de juin](#)

30 ouvertures de commerces depuis 2015

Maintenir l'attractivité du centre-ville, identifier « *une marque de territoire* » portant le modèle économique aubagnais, attirer de nouvelles enseignes et poursuivre la construction d'un dossier de demande de subventions au FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), tels sont les quatre objectifs de la Ville cette année. « *L'axe principal reste la professionnalisation des commerçants, particulièrement isolés. Par ce partenariat, ils ont la possibilité d'échanger régulièrement avec des experts de la CCIMP pour orienter leurs démarches* », expose Armand Teissedre, directeur du Développement économique. Des conseils fructueux, au regard des chiffres relevés : 30 ouvertures de commerces dans le centre depuis 2015, avec 21 créations, pour seulement quatre fermetures, depuis janvier 2017.